



UFC - QUE CHOISIR Rambouillet et sa Région

expert – militant – indépendant

7 avenue Foch
78120 Rambouillet

01 78 82 52 12

Lettre d'information n° 12

Site internet : <http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org>

L'éditorial du Président



Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous proposons dans cette lettre d'information, des sujets appropriés comme le jardinage, les locations saisonnières et les précautions à prendre pour vos futures balades. L'énergie et les énormes enjeux en cours nous préoccupent et permettent nous de partager notre analyse.

Buvons l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille ! Vous pouvez vérifier la qualité de l'eau de votre commune sur la carte interactive sur quechoisir.org, vous ferez assurément des économies.

Le 9 mars 2017, Salle Saint Hubert, avenue Pompidou à Rambouillet nous organisons notre Assemblée Générale à partir de 19h15. A la suite de cette AG, une conférence débat sur la « Gestion de l'Eau », sera animée dès 20h30 par Maurice Martin, à

l'origine des succès obtenus par les associations d'usagers en Yvelines nord et spécialiste de la gestion de l'eau à la "Coordination Eau IDF" Cette conférence est ouverte à tous.



L'UFC Que-choisir continue ses combats en vous alertant et vous informant sur des sujets majeurs, les plus récents sont les financements participatifs, les substances indésirables dans les cosmétiques, l'étiquetage nutritionnel. Rejoignez-nous en adhérant à notre association locale où mieux intégrez notre équipe de bénévoles.

Avec nous faites vous respecter !!

Jean Pierre JOKIEL
Président UFC Que-Choisir Rambouillet et sa Région

LOCATIONS SAISONNIÈRES SUR INTERNET

Du fait de l'essor d'Internet et de l'économie collaborative, le marché de la location saisonnière s'est particulièrement développé ces dernières années par le biais de sites spécialisés qui permettent d'entrer en contact très rapidement, par courriel ou téléphone, avec les propriétaires. Des promotions et des offres de dernière minute réduisent encore le coût des locations qui sont, en règle générale, déjà nettement moins chères que les hôtels, les clubs de vacances ou les résidences avec services.

Les sites de location n'étant que de simples intermédiaires, ils dégagent leur responsabilité en cas de problème. Il est donc primordial que l'annonce :

- Soit accompagnée de photos ;
- Précise bien le type de location, sa surface, le nombre de pièces et les dépendances, sa situation dans la localité, la proximité des services, du centre-ville et des commerces ;
- Donne des précisions sur le mobilier et les équipements ménagers.

Attention aux sites qui délivrent des notes et des commentaires trop favorables ; ces « témoignages » peuvent être effectués par l'entourage du propriétaire.

Pour bloquer la réservation, il est conseillé d'établir un contrat avec le propriétaire, dont un exemplaire doit lui être retourné signé avec une somme versée d'avance, de l'ordre de 20 à 30 % du prix de la location. Le contrat doit indiquer le nom du propriétaire et l'adresse exacte de la location, en reprenant les mêmes informations que celles figurant dans l'annonce. La durée de la location, le montant du loyer (charges comprises ou non) et du dépôt de garantie, les modalités de paiement ainsi que les conditions d'annulation doivent également y figurer.

En ce qui concerne le dépôt de garantie, il faut distinguer arrhes ou acompte. Si vous versez des arrhes, vous aurez la possibilité de renoncer à la location en les abandonnant. Si, vous versez un acompte, la réservation devient ferme et définitive : le propriétaire peut exiger le paiement du solde.

Il faut vérifier que votre propre contrat d'assurance vous couvre pour les dommages survenant de votre fait car c'est le locataire qui est responsable des dommages survenus lors du séjour. Sinon, il est indispensable de prendre une assurance spécifique couvrant ces risques.

Il peut être également intéressant de prendre une assurance « annulation » car des raisons personnelles ou professionnelles de dernière minute peuvent vous obliger à annuler vos vacances.

Le paiement doit se faire par des modes traçables (chèque, carte de crédit, PayPal ou virement bancaire). Il ne faut jamais régler en espèces à l'avance ou via des services de transfert d'argent instantanés tels que Western Union, car ces méthodes de paiement sont impossibles à tracer.

Pour éviter les mauvaises surprises en fin de séjour, un état des lieux avec inventaire, à l'arrivée et au départ, doit être signé par les deux parties. S'il est satisfaisant, le dépôt de garantie vous sera rendu immédiatement. Si ce n'est pas le cas, le propriétaire peut le conserver, le temps de procéder aux réparations qui s'imposent et de déduire les frais des dépenses engagées.

En cas de problème avec le propriétaire, il est préférable de le régler directement avec celui-ci. Si la démarche n'aboutit pas, il faut contacter le service client du site qui pourra jouer les médiateurs. Enfin, si aucune solution amiable ne peut être trouvée, il ne reste plus qu'à saisir le juge de proximité du lieu où se situe la location.

PANIQUE À L'ÉNERGIE

Panique à l'Énergie, surproduction, nous sommes en surabondance de moyens ; pourquoi ne le dit-on pas clairement, en 4 ans nous avons donc « désactivé » près 71 GigaWatt de capacité de production, cette surabondance donne des couts marginaux de 6 à 7 € le mégawatt nucléaire, nucléaire bien utilisé qui présente un facteur de charge de 75,4%

Energie	Nucléaire*	Charbon	Hydraulique*	Eolien **	Gaz	Photovolt. **	Fioul
Fact. Charge %	75,4	32,6	26,4	23,4	23,1	13,6	4,5

Ce tableau est inquiétant, il montre, au contraire d'autres décarbonés (*), que l'éolien et le photovoltaïques ne sont en aucun cas utilisés correctement du fait

de leur variabilité, leur intermittence et leur caractère aléatoire (**) qui nécessite l'association d'énergies d'appoint hélas souvent carbonées ; il s'agit donc d'un déport de CO2 ; notons que les énergies renouvelables ont une priorité d'accès au réseau (vu le taux de charge on le comprend aisément)

Leur capacité de sollicitation, pour injection dans le réseau, du meilleur, au plus mauvais s'établit ainsi

Energie	Hydraulique	Gaz	Fioul	Charbon	Nucléaire	Eolien	Photovolt.
classement	1+	1	2	3	4	5	6

1+ pour l'hydraulique bien moins chère que le gaz et ses turbines. Si l'on ajoute le fait que les énergies

renouvelables sont abusivement subventionnées (par vos impôts, sauf discrimination « positive » pour les agents de EDF toujours dispensés) on comprend donc le désordre technique et économique qui règne dans le domaine. Surtout, adhérents, n'investissez pas dans l'énergie tant qu'elle sera pilotée par des dogmes. Mais hélas, hors subventions c'est ce qui se passe un peu partout... Nous, à l'UFC Rambouillet avons toujours prôné la raison et si l'on regarde le bilan carbone des énergies renouvelable (compensation de l'intermittence) il va falloir se poser clairement la question : Voulons-nous des technologies dites renouvelables ou privilégier la baisse du CO2 ? Le Sénateur Gérard Longuet, président, au Palais du Luxembourg la séance inaugurale de « Electricité et Europe : le temps des incertitudes » n'y est pas allé par quatre chemins : « l'éolien est le meilleur moyen de transférer l'argent des villes vers les campagnes ». Il semble que les Yvelines Sud et la commune de Prunay aient d'ailleurs fait leur choix en ce sens, peu soucieux que des turbines à gaz démarrent (ailleurs en France ou en Europe) dans les ¾ du temps classique de l'inutilité de l'éolien. Et l'on nous parle de transition énergétique. Cette conférence rappelait de même les quelques pourcents de production renouvelable de janvier 2017, époque où l'on a pointé notre attention sur les vignettes cri'air, sans se poser la moindre question sur les coulisses de l'énergie, sauf Madame la Ministre, toujours elle, dont les annonces « rassurantes » (comme toujours) ont été démenties le jour même par les chiffres.

EAU MINÉRALE, EAU DE SOURCE, EAU DU ROBINET, QUE BOIRE ?

L'apport d'eau chez un adulte doit être d'au moins 2,50 litres par jour. Les aliments en fournissent entre 0,50 et 0,80 litre ; il reste donc environ 1,50 litre d'eau liquide à consommer quotidiennement : de l'eau, plate ou gazeuse, mais aussi du thé, du café, des jus de fruits, du lait...

On peut distinguer trois sortes d'eau :

- L'eau potable : à 67 % d'origine souterraine et à 33 % en provenance d'eaux de surface, l'eau du robinet est soumise aux normes de potabilité. Pour y répondre, elle subit souvent des traitements de potabilisation avant distribution ;

- Les eaux minérales : à 100 % d'origine souterraine, à l'abri des pollutions, les eaux minérales sont microbiologiquement saines et leur composition doit être stable. Non soumises aux normes de potabilité, elles relèvent d'une réglementation spécifique. Les traitements autorisés visent à abaisser leurs teneurs en certains éléments : fluor, fer, soufre, arsenic, manganèse... L'élimination du gaz carbonique, sa réincorporation ou son ajout sont également permis.

- Les eaux de source : à 100 % d'origine souterraine, à l'abri des pollutions, les eaux de source sont aussi microbiologiquement saines. En revanche, la stabilité de leur composition n'est pas impérative. Elles doivent répondre aux exigences des normes de potabilité tout comme l'eau potable. Les traitements autorisés sont les mêmes que pour l'eau minérale.

En France métropolitaine, on peut boire sans crainte l'eau du robinet ; elle respecte à 98% les nombreuses normes élaborées à partir de recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. En dehors d'une question de goût, il n'y a aucune raison de préférer l'eau en bouteille. Toutefois, pour vérifier la qualité de l'eau du robinet, vous pouvez consulter la carte interactive de Que Choisir sur le site <http://ufcqc.link/eau555>.

Certaines eaux minérales sont à éviter du fait d'une trop grande teneur en sodium (Vichy Célestins, Saint-Yorre, Rozana), en fluor (Quézac) ou en sulfate (Courmayeur, Contrex, Hépar). Par contre, les eaux de source présentent un immense avantage face aux eaux minérales : elles respectent les normes de potabilité. Elles mettent à l'abri de tout excès en fluor, sodium, chlorures ou sulfates, elles sont donc plus adaptées à une consommation familiale ou quotidienne.

NOS CONSEILS

- Buvez beaucoup (plus de 1,50 l/jour) si vous faites du sport, en cas de fièvre, de diarrhée ou de forte chaleur ;
- N'attendez pas d'avoir soif pour boire, c'est courir le risque d'être déshydraté. Les personnes âgées, les bébés et les jeunes enfants se déshydratent plus vite, car ils ont moins de réserves corporelles en eau et ressentent moins l'envie de boire. Il faut donc être particulièrement vigilant à leur égard ;
- Profitez de l'eau du robinet ;
- Évitez les carafes filtrantes qui s'avèrent peu efficaces, voire susceptibles de contaminer l'eau si elles sont mal utilisées ;
- Pour supprimer le goût de chlore, laissez reposer l'eau dans un broc en verre au réfrigérateur pendant quelques heures.

CONTRE LES TIQUES, ADOPTEZ LES BONS GESTES !

La maladie de Lyme (localité du Nord-Est des Etats-Unis) ou « borréliose de Lyme » est une maladie infectieuse, non contagieuse, transmise par des morsures de tiques, dont la période d'activité court de mars à novembre.

En France, en 2015, ce sont 27 000 nouveaux cas qui ont été déclarés et on sait que ce chiffre n'est pas le reflet de la réalité. Les tiques porteuses de cette maladie vivent dans les régions boisées du Nord, de l'Est et du Centre de la France ; depuis peu, elles ont fait leur apparition au bord de la Méditerranée et même dans les régions montagneuses. Elles attendent sur les herbes hautes ou les arbustes qu'un être vivant, homme ou animal, passe à proximité, pour se laisser tomber et s'accrocher, restent plusieurs jours, puis se décrochent.

La maladie de Lyme provoque des symptômes en 3 phases

- Une phase précoce, de 3 à 30 jours après l'attaque, avec apparition d'une rougeur migrante, indolore faite d'anneaux rouges, qui disparaît même sans traitement. Des symptômes grippaux peuvent aussi se manifester.
- Une phase secondaire, qui peut survenir des mois, voire des années après la contamination. Les symptômes sont alors graves, mais non spécifiques, ce qui rend le diagnostic et le traitement difficile. Cette phase se caractérise par des manifestations

UN JARDIN SANS PESTICIDES

Que ce soit pour un potager ou pour un jardin d'agrément, sans herbicide, sans fongicide et sans insecticide, c'est possible.

Voici 8 conseils simples à suivre :

1) **Observer son jardin** et laisser se développer les mauvaises herbes : elles attirent les insectes et les oiseaux qui luttent contre les maladies et les ravageurs

2) **Utiliser des substituts naturels** : la terre peut être nourrie en fonction de sa nature en ajoutant

- De la tourbe blonde, si elle est calcaire
- Du fumier de cheval, si elle est argileuse
- du phosphate naturel, si elle est sableuse

Et pour nourrir les plantes en azote, le sang séché, la corne broyée, et le purin d'orties font merveille

3) **Faire son compost** naturel en récupérant, dans un bac ouvert posé à même le sol, les déchets organiques, comme les épluchures, le marc de café, les feuilles mortes et les tontes de gazon .

4) **Associer les plantes** entre elles : elles se protègent mutuellement et permettent la diminution des maladies. Ainsi en associant la carotte avec le poireau, la carotte chasse la teigne du poireau et le poireau, la mouche de la carotte. A proximité des salades, planter du fenouil, les limaces le détestent.

5) **Pratiquer la rotation des cultures** pour éviter l'appauvrissement des sols : les plantes ont des besoins différents et produisent aussi des éléments différents qui profitent aux cultures suivantes. Les légumes à feuilles ont besoin d'azote que les légumineuses produisent.

6) **Pailler** pour éviter le développement des mauvaises herbes et maintenir l'humidité pendant les périodes de sécheresse, surtout après les arrosages.

7) **Accueillir les auxiliaires** au jardin : la faune du jardin aide à l'entretien. Ne pas hésiter à installer des nichoirs et mangeoires à oiseaux, des hôtels à insectes et des branchages sous les haies pour cacher les hérissons, les uns se nourrissent des autres.

8) **Désherber à l'eau bouillante**. Très utilisée autrefois, cette méthode est très efficace pour tuer les mauvaises herbes dès leur apparition sur les surfaces minérales autour de la maison, allées, entrée de garage ...

Surtout renoncer à utiliser le glyphosate, matière active du Roundup et autre désherbant chimique, car il est un véritable pollueur des ressources en eau et a été reconnu comme cancérigène probable.

FIN PROGRAMMÉE TARIFS PREMIÈRE NECESSITÉ

Fin programmée des tarifs de première nécessité (TPN) : Afin de donner plus de souplesse à l'aide aux personnes en difficultés et suite à l'expérimentation du chèque Energie dans 4 départements de la métropole le processus se poursuit : suite de l'expérimentation à iso-périmètre (Ardèche, Aveyron, Cotes d'Armor, Pas de Calais), 2 nouveaux modes de remise de chèque (remise dématérialisée, préaffectation au fournisseur de son choix), Validation globale en novembre 2017 par la DGEC, Direction Générale de l'Energie et du Climat, et extinction, fin 2017 des tarifs spéciaux de l'Energie pour une généralisation du dispositif Chèque Energie au 1^{er} Janvier 2018

cutanées, des douleurs articulaires, des troubles cardiaques, des troubles neurologiques.

- Une phase tardive qui développe des maladies chroniques graves de la peau, des articulations et du système nerveux.

Comment prévenir cette maladie ?

Pour les balades en forêt, on prendra quelques précautions :

- Se protéger en portant une tenue couvrante, de préférence claire ;
- l'usage d'un répulsif sur le corps et les vêtements est conseillé.

- S'inspecter minutieusement après chaque sortie, en n'oubliant aucune partie du corps et en surveillant plus particulièrement les endroits chauds et humides, ainsi que les cheveux.

- Retirer les tiques uniquement avec un crochet à tiques, sans utiliser de produits et en évitant de comprimer le corps de la tique. Désinfecter ensuite la plaie. Les crochets à tiques s'achètent en pharmacie ou peuvent être remplacés par une pince à épiler.

Il est important de consulter un médecin dès l'apparition des symptômes en précisant le calendrier de leur manifestation, bien signaler que l'on a pratiqué des activités en extérieur.

Bien et rapidement diagnostiquée, la maladie de Lyme se traite et guérit, généralement avec des antibiotiques. Ils sont d'autant plus efficaces qu'ils sont administrés rapidement.

Pour plus d'information, consulter le site de l'association de France Lyme : www.francelyme.fr